

COMPTE RENDU
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2023

Le quinze décembre deux mille vingt trois à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune nouvelle Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie , sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 15

Date de la convocation : 8-12-2023

Présents : Alain Marty, Patrice Chabroux, Julien Bertrand, Jacky Mechenin, Lenny Pol, Jean-Marc Laborie, Cécile Thomas, Jean-Paul Larcher, Grégory Dardennes, Peter Mac Nab, Sylvain Lapôte, Thomas Ranck, Robaszkievicz Małgorzata

Excusés : , Josianne Bironneau (pouvoir à Jacky Mechenin), Jean-Luc Rouy (pouvoir à Patrice Chabroux),

Secrétaire de séance : Patrice CHABROUX

Mr le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Compte rendu du dernier conseil validé à l'unanimité

(remarque de Jean Paul Larcher sur l'achat de la maison Lafont : précision que l'achat ne peut pas être envisagé sans la subvention)

1) Travaux de réparation du mur Barbié

Mr le Maire explique qu'une partie du mur d'enceinte de la propriété Barbié s'est écroulé suite aux fortes pluies, Mr BADOURES nous a envoyé un devis de réparation 1544€ ttc

Délibération vote à l'unanimité pour

De même Mr le maire nous demande d'approuver le devis de Mr BADOURES pour les menus travaux effectués (porte ouverte entre la cour de l'école et le pré – mise en place des dissimulateurs conteneurs) 1720€ TTC vote à l'unanimité

2) Etude devis pour création d'un massif devant la grange associative

Mr le Maire nous informe du devis de l'entreprise DIVANO 1200€ environ

Vote contre à l'unanimité

3) Etude devis pour création de puisards pour eaux pluviales à St martin de vers

Mr le maire nous informe du devis de l'entreprise Marcouly pour 2 travaux à st martin de vers un concernant une réfection de la chaussée devant Mr Jason et l'autre autour de l'église,

Pour le premier, le conseil demande plus de renseignements sur la profondeur du puisard auprès de l'entreprise
Pour le second, le conseil donne l'accord au maire d'attendre les travaux de l'église ,

4) Etude devis de la porte du local Lafon

Mr le maire donne lecture du devis de Mr COSTERASTE 830€ HT avec lasure et peinture

Le conseil ne souhaite ni peinture ni lasure

Vote pour à l'unanimité

5) Etude devis gestion informatique des cimetières

Mr le Maire donne lecture du devis d'INDY SYSTEM 2650€ Ht avec une maintenance annuel de 735€

Le conseil demande de voir le logiciel déjà en place à la mairie de Lentillac,

6) Devis pour un présentoir flyers pour la mairie

Mr le maire donne lecture du devis de BUREAU,,, de 433,58€ TTC

Vote pour à l'unanimité

7) Contrat d'entretien du défibrillateur

Mr le maire donne lecture du devis de l'entreprise SCHIDER contrat de 3 ans 100,84€ par an.

Vote pour à l'unanimité

Le conseil demande la date de la formation prévue au devis initial.

Un conseiller indique que GROUPAMA peut effectuer une formation complémentaire

8) Choix de l'architecte pour les travaux du bâtiment mairie de Saint Martin de Vers (erreur dans l'ordre du jour il s'agit de l'église)

Mr le maire nous avise que Madame MEURA des bâtiments de France nous a donné une liste de 5 architectes pouvant intervenir sur le chantier. Ceux-ci ont été consultés.

Un architecte a répondu que le village était trop loin de son cabinet, les autres n'ont pas encore répondu.

Madame MEURAT nous informe qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un architecte BDF pour ce genre de travaux.

Seule Mme BARAS nous a envoyé un devis sur l'étude des travaux de réfection de la toiture de l'église de Saint Martin de Vers et écoulement des eaux pluviales : 2300€ TTC

Sa proposition est votée pour à l'unanimité

9) Mise en place d'une convention CTG avec la CAF

Mr le maire nous informe que la nouvelle CTG doit être signée par toutes les communes du territoire pour la période 2024 - 202

Mr le maire en profite pour informer le conseil de l'avancement des actions de la nouvelle CTG concernant la petite enfance – la parentalité – l'accès au numérique – l'accompagnement des personnes âgées.

Il nous informe que suite à la suppression de l'école de MONTFAUCON et de la création d'une crèche en place de celle-ci et de la création d'une classe adaptée à Cœur de cause, il est envisagé de créer une micro crèche dans la secteur au sud de Labastide Murat.

Deux lieux sont envisagés un à Lauzès l'autre à Saint Martin de Vers dans le bâtiment de l'ancienne mairie (dossier en étude à la CCCLM)

De plus il nous informe que suite à ces travaux à MONTFAUCON, l'Alsh de Labastide, pendant les grandes vacances 2024, sera normalement à l'école de Saint Cernin

Vote de la convention CTG pour à l'unanimité

10) Mise en place d'une convention pour la mise à disposition de la grange associative

Mr le maire demande à Mr MECHENIN de nous donner lecture des conventions prévues entre l'association le BAVARDOU et la mairie ainsi que celle pour la mise à disposition de particulier de la grange associative.

Pour le BAVARDOU le prix de la location, après délibération du conseil est voté à l'unanimité, à 150€ mensuel

Pour les particuliers résidant aux Pechs du Vers le montant a été fixé à 20€ par jour pendant la période chauffage et gratuité autre période vote à l'unanimité

Questions diverses

1) RPQS après lecture du document du syndicat des eaux de Lamotte Cassel le conseil valide avec 1 conte et 1 abstention

2) Désignation d'un référent forêt et bois : aucun candidat

3) Nouvel application pour les déchets au 1 janvier 2024 . le conseil accepte de mettre en place des composteurs à disposition de la population – lieux à définir

4) Maison PRICE

Mr le maire lit le courrier du tribunal judiciaire : la procédure d'expulsion n'est pas admise , car un des courriers

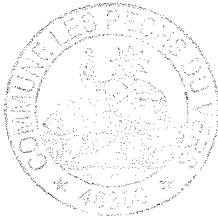
avec accusé de réception aux propriétaires britanniques n'est pas revenu (le dossier dure depuis 2017). Le conseil demande au maire de s'entretenir avec les services de la Préfecture pour l'avancement de la procédure avant qu'il y est danger sur la voie publique.

- 5) Résultat du dernier recensement de la population : 312 habitants au 1 janvier 2021
 - 5) Mr le maire donne lecture du devis de l'entreprise MARCOULY pour réfection de la cour de l'école environ 11000€ 420m2 : le conseil demande de voir la possibilité d'un revêtement perméable et le coût
- 6) Le conseil demande au maire de rédiger un arrêté pour la mise en place des plaques de rue sur les murs (avis aux propriétaires).
- 7) Mr le maire nous informe que suite à une demande d'un agent en arrêt maladie, il n'y a plus de médecin du travail pour les collectivités du LOT depuis la fermeture du service du CDG 46. Pour la reprise elle doit être faite auprès du médecin traitant
- 8) Mr le maire nous lit le courrier de Mme BROGNIART adressé à son assureur pour les gouttières de sa maison.
- 8) Mr CHABROUX informe le conseil du montant pour la commune concernant ADS (dossiers d'urbanisme) est de 1955€ pour l'année 2023 pour 15 dossiers – vote à la commission urbanisme prévu le 19/12
- 9) Mrs LARCHER et MCNAB nous informe que la taxe de la commune pour le PNR passe de 4,23€ à 4,44€ par habitants
Ils nous informe que la subvention accordée par le PNR pour la commune passe de 1000€ à 3000€.
- 10) Mr LABORIE nous informe que les plants d'arbustes pour la haie offerte par la fédération de chasse sont arrivés. Mr LAPOTRE demandera à Mr TOUBERT de planter ces 50 plants
- 11) Mr le maire nous informe que les vœux de la mairie auront lieu à saint martin le samedi 6 janvier avec le comité des de Saint Martin de Vers

La séance est levée à 23 heures 45

LES PECHS DU VERS 18 décembre 2023

Le secrétaire
Patrice CHABROUX



Le Maire,
Alain MARTY

